

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 Septembre 2021 à 20 H 30

Le Seize Septembre deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 9 septembre 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Seize) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (Trois dont trois pouvoirs) :

M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE
M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT
Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2021.045 : Régime indemnitaire de la Police Municipale

M. Stéphane ROBERT, 1^{er} adjoint et notamment en charge du personnel communal informe les membres de l'assemblée du recrutement par voie de mutation d'un Brigadier-Chef Principal à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) n'est pas applicable à la filière de Police Municipale. Un régime indemnitaire spécifique est précisé par la réglementation.

Il convient donc de fixer l'indemnité spéciale mensuelle de fonction de cet agent recruté au taux de 20%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de l'indemnité spéciale de fonction pour le grade de Brigadier-Chef Principal du cadre d'emploi des agents de la Police Municipale à hauteur de 20 %.

Reçu en Préfecture de
11 octobre 2021
Affichage le 15 octobre 2021

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 16 Septembre 2021

Le Maire,
Marc DELEIGUE

